

---

Adresse de la société de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers (Seine-Inférieure), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Brutus-Villiers, ci-devant Montivilliers (Seine-Inférieure), lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 364-365;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_17201\\_t1\\_0364\\_0000\\_17](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17201_t1_0364_0000_17)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

la Convention nationale le tableau des ventes des biens, meubles et immeubles d'émigrés, qui ont eu lieu dans ce district depuis le 30 floréal jusqu'au 30 fructidor, lequel tableau présente un total pour l'immobilier de 3 015 264 L, et pour le mobilier de 8 258 L 4 s. Ils adressent en même-temps à la Convention un imprimé par lequel l'administration de ce district invite les citoyens à faire des offrandes pour l'armement d'un vaisseau de ligne.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (21).

## 15

La société populaire de Mugron, district de Mont-Adour, département des Landes, fait l'éloge à la Convention nationale de la conduite qu'a tenue le représentant du peuple Dartigoeyte dans les départements des Landes, du Gers et de la Haute-Garonne.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (22).

## 16

La société républicaine de Montendre [Charente-Inférieure] jure de faire un rempart à la représentation nationale; elle demande justice pour les patriotes opprimés, et la stricte exécution de la loi du 17 septembre, et du gouvernement révolutionnaire qui a sauvé la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (23).

## 17

La société populaire d'Orbais, district d'Égalité-sur-Marne, département de l'Aisne, demande à la Convention nationale l'exécution de la loi du 17 septembre.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (24).

## 18

Les citoyens composant le dépôt de première réquisition, établi à Poitiers, dé-

partement de la Vienne, adressent à la Convention nationale la somme de 33 L 10 s., produit de leurs épargnes, dont ils font don à la patrie, pour servir à la propagation des lumières, aux triomphes des vertus, et à l'anéantissement des vices et des vicieux : ils assurent la Convention de leur parfait dévouement.

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[Les citoyens composant le dépôt de première réquisition, établi à Poitiers à la Convention nationale, du 3ème jour s.-c. an II] (26)

21<sup>e</sup> division militaire, Armée de l'Ouest

Républicains représentans, les hommes libres que vous représentés, savent par votre inspiration ce qu'ils doivent à leur mère commune; le dépôt de première réquisition établi à Poitiers, composé de républicains nés francs et purs, des départements de la Charente, de la Sarthe et autres, pleinement et justement pénétrés de cette vérité, dépose sur l'hotel de la patrie que vous entourés, une somme de trente trois livres dix sous, qu'ils ont rassemblée du fruit de leurs épargnes, ils vous prient de la destiner à la propagation des lumières, au triomphe des vertus physiques et morales, et à l'anéantissement de tous les vices, et de tous ceux qui les possèdent, ils vous assurent, en outre d'être les déffenseurs des premiers et les destructeurs inviolables des derniers, tels sont leurs sentiments, qu'ils vous prient d'agréer, ainsy que l'assurance de leur très fraternel dévouement.

MASSAIS, commandant du dépôt,  
et neuf autres signatures.

## 19

La société populaire de Briançon, département des Hautes-Alpes, adresse à la Convention extrait de son procès-verbal du 20 fructidor, qui contient les détails de la fête décadaire célébrée le même jour dans cette commune, et consacrée à la haine des tyrans et des traîtres; elle lui adresse en même-temps des vers, prononcés à cette fête, sur la prise de Valenciennes (27).

## 20

La société populaire de Brutus-Villiers [ci-devant Montivilliers], département de la

(21) P.-V., XLVII, 5. Bull., 17 vend. (suppl.); C. Eg., n° 779.

(22) P.-V., XLVII, 6.

(23) P.-V., XLVII, 6.

(24) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend.; Ann. Patr., n° 647.

(25) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend. (suppl.).

(26) C 321, pl. 1341, p. 18.

(27) P.-V., XLVII, 6. Bull., 17 vend.; Ann. Patr., n° 647; M. U., XLIV, 281.

**Seine-Inférieure, témoigne son indignation à la Convention nationale sur l'attentat commis contre le représentant du peuple Tallien, et l'invite à diriger toute la force publique contre les agitateurs et les sectaires ambitieux de Robespierre qui auroient le coupable espoir de ressusciter ce système de terreur qu'elle a si glorieusement proscrit; contre les aristocrates ambitieux qui ne regrettent les chaînes de l'ancien esclavage que parce qu'ils partageoient le produit des sueurs du peuple; contre ceux qui cherchent à égérer l'opinion publique pour lui faire détester le gouvernement révolutionnaire; contre ceux qui donnent aux lois les plus sages de fausses interprétations, qui calomnient les représentants en mission, qui affectent de voir par-tout des pièges tendus à la bonne foi du peuple, et contre ceux qui ne voient de salut, pour le vaisseau de la république, que dans la tourment et la tempête.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (28).**

[*La société populaire et républicaine de Brutus-Villiers à la Convention nationale, du 5 vendémiaire an III*] (29)

Liberté, Egalité, fraternité,  
Mort aux Tirans

Après les événements qui ont suivi la journée mémorable du 9 thermidor, après la chute de ce tiran insensé dont la funeste et sanginaire hypocrisie a rempli la République de tristesse et de deuil; après le châtement juste mais effrayant de cette Commune conspiratrice qui mesurait le tombeau des victimes qu'elle prétendait immoler avec un sang-froid digne de ce monstre qui désirait que le peuple romain n'eût qu'une tête pour la couper.

Nous ne nous attendions pas, citoyens représentants, que nous serions forcés de mêler aux expressions de notre reconnaissance les accents de notre profonde douleur. L'attentat commis sur votre collègue Tallien nous a pénétrés d'horreur et d'indignation.

Par quelle fatalité cet événement funeste, si affligeant pour les vrais amis de la liberté et de l'égalité n'a-t-il pas réduit au silence toutes les passions, anéanti toutes les factions, réuni enfin tous les partis autour de votre enceinte?

Serait-ce que l'ombre de Robespierre planerait encore sur notre horizon politique? Ses ambitieux sectaires auraient-ils le coupable espoir de ressusciter ce système de terreur que vous avés si glorieusement proscrit? Sans doute ils sont ennemis du peuple ces aristocrates ambitieux qui ne regrettent les chaînes de notre ancien esclavage, que parce qu'ils partageaient le produit de ses sueurs; ces fanatiques imbéciles qui croient qu'il n'y a de salut pour le peuple

dans ce monde-ci et dans l'autre qu'en courbant sa tête sous le joug des prêtres. Ces modérés perfides qui cherchent à égérer l'opinion publique pour lui faire détester le gouvernement révolutionnaire.

Mais ceux-là sont-ils ses amis qui donnent à vos lois les plus sages de fausses interprétations, qui les présentent insidieusement au peuple comme le signe et le gage de l'impunité de ses ennemis. Qui calomnie également ses représentants en mission dans les départements?

Qui affectent de voir partout des pièges tendus à la bonne foi du peuple, jusques dans cette expression si naturelle et si touchante de sa reconnaissance, ce cri vraiment patriotique *Vive la Convention*.

Ceux-la sont-ils encore ses amis qui ne voyent de salut pour le vaisseau de la République qui, dans la tourmente et la tempête, bien éloignez d'imiter ce pilote habile qui oppose aux flots soulevés par les orages toutes les ressources de son art, ils ne connaissent d'autre manœuvre que celle de couper les mats et tous les agrès pour conduire au port une carcasse hideuse et défigurée?

Ceux-la sont-ils ses amis qui tentent d'ériger la plus cruelle anarchie en principe en prêchant sans cesse que le gouvernement révolutionnaire est inconciliable avec les règles de la justice. Sont-ils ses amis enfin, ceux qui cherchent à élever entre vous et les sociétés populaires un mur de séparation en leur prêtant l'intention coupable de rivaliser avec vous en puissance?

Citoyens représentants, vous avez solennellement promis dans une de vos dernières séances de sauver le peuple en tenant d'une main assurée les rênes du gouvernement.

Dirigés contre tous ses ennemis de quelque espèce qu'ils soient toute la force publique et vous atteindrés sûrement les perfides agitateurs qui veulent le soulever dans quelque partie de la République que ce soit.

Il vous a confié tous les droits de souveraineté. Vous devez les exercer sans dépendance et sans partage.

A ce titre vous êtes le centre auquel doivent se rallier toutes les sections du peuple dans les crises de la révolution. C'est en rendant hommage à ce principe salutaire et conservateur de la liberté et de l'égalité, que nous vous offrons le témoignage de notre attachement inviolable, de notre dévouement absolu. Et notre cri de ralliement sera toujours, vive la République, une et indivisible, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

ENTHEAUME, *président*,  
SOURY, *vice-président*,  
BERTIN, LESAGE, DUJARDIN, MONPELIER,  
*secrétaires*.

(28) P.-V., XLVII, 7. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(29) C 322, pl. 1352, p. 12.